

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2025-24

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 15/05/2025

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 21

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, Mme Stéphanie FAURE, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : Mme Sophie PICHON à Mme BOUSSARD, M. Thomas TEILLON à Mme DELORME, M. Gérard BERTIN à M. PERARDEL, Mme Annette COURTEIX à Mme PELLIS, M. Philippe BIGOT à M. GEORGE, Mme Blandine BROCARD à M. PERROT.

Absentes : Mme Anne-Françoise GIBERT, Mme Audrey GENNESSON

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2025-24) AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL

La démarche CTG à échelle communautaire a été déployée à partir de janvier 2021 dans le champ des thématiques prioritaires par les communes pour cette période : Petite Enfance, Enfance jeunesse, Animation de la Vie Sociale et sur des thématiques transversales : handicap et parentalité.

Une modification des procédures de renouvellement a été transmise par la CAF : le bilan des actions menées, le diagnostic et le plan d'actions en découlant doivent désormais être réalisés avant le terme du contrat.

Afin de poursuivre l'impulsion de la démarche et de ne pas en freiner la dynamique, il a été proposé de prolonger de deux années la convention actuelle, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Pour ce faire, les signataires doivent impérativement prendre une délibération d'accord de principe sur cette prolongation, dans des conditions identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** le principe de la prolongation de deux années la Convention Territoriale Globale dans des conditions identiques, soit jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer l'avenant de prolongation qui sera transmis par la CAF ;
- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame la Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME

